



---

## Réponses aux questions (DQ28, n° 47)

---

### Question 47

Lors des audiences publiques (DT2, p.48-49, 51), vous avez mentionné que les matériaux qui seraient utilisés pour les surfaces à l'intérieur du poste doivent être de type minéral pour des raisons de risque d'incendies et de grilles de mise à la terre. Est-ce qu'il y aurait possibilité de considérer à certains endroits d'autres options de recouvrement de sol comme le pavé de béton, la poussière de brique ou de granite, ou encore un liant d'origine végétale résistant aux déversements d'hydrocarbures (tel le Végécol ou équivalent; voir Urba, mai 2011, p.36), etc, qui pourraient offrir un choix de coloris permettant de réduire l'effet îlot de chaleur ?

### Réponse d'Hydro-Québec

C'est pour des raisons de sécurité du personnel et des équipements que l'entreprise n'utilise pas d'autres options de recouvrement de sol à l'intérieur de la cour d'un poste.

En effet, dans la cour des postes, le matériau utilisé (le BC5-20) joue un rôle important pour la sécurité des travailleurs : il contient peu de particules fines qui diminuent la résistivité du revêtement granulaire de surface et dégradent ainsi la tension de contact maximale admissible lors d'un défaut.

Cette résistivité est fonction du degré de propriétés isolantes du revêtement granulaire. Ainsi, plus la résistivité est élevée, plus on augmente l'isolation du revêtement pour protéger les travailleurs.

Il est donc important d'utiliser un revêtement contenant peu de particules fines et le BC5-20 est actuellement le matériau optimal. Le BC5-20 est également un matériau très drainant qui empêche l'eau de s'accumuler en surface. Étant donné que la présence d'eau dégrade aussi la résistivité du revêtement granulaire, l'utilisation de BC5-20 procure ainsi une protection plus durable.

C'est pourquoi Hydro-Québec en exige l'utilisation en surface, là où le personnel est le plus susceptible d'entrer en contact avec les divers appareillages et structures mis à la terre, c'est-à-dire dans la cour des postes.